

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LISTWAN CLEMENT
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z1221 <i>Listwan Clement</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE DU BOURG DE FRAISSES 18 Rue de la gare 42490 - FRAISSES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z169
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	25/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : CW-502-JM Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 28/06/2013 N° PV : 24005496

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24004722	17/06/2024	RAS	
24004778	21/06/2024	RAS	
24004799	24/06/2024	RAS	
24004826	26/06/2024	RAS	
24004845	28/06/2024	RAS	
24004936	09/07/2024	RAS	
24004957	10/07/2024	RAS	
24005006	16/07/2024	RAS	
24005047	19/07/2024	RAS	
24005085	23/07/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 25/09/2026
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.